

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Octobre (19/10/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marié DOURLENT, **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Alain JEAN (représenté par Mme DOURLENT), Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Nicole STOCCO est nommée secrétaire de séance.

09 – 19 octobre 2012

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION DE PREVENTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS COMMUNE A LA MAIRIE ET AU CCAS DE
MOISSAC**

Rapporteur : M. Le Maire.

Considérant la démission de Monsieur Rolland ROUX depuis le 1^{er} octobre 2012 de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal,



Considérant que Monsieur Rolland ROUX occupait les fonctions de membre au sein de la Commission de prévention des risques professionnels commune à la Mairie et au CCAS de Moissac,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 26 voix pour et 6 abstentions (Mmes Galho, Nicodème, Rollet ; MM. Benech,
Gauthier, Roquefort)**

DESIGNE Mme Marie CASTRO en tant que représentant de la Commission de prévention des risques professionnels commune à la Mairie et au CCAS de Moissac.

Pour copie conforme

Moissac le 23 octobre 2012

Le Maire,


Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :